



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Gestion des écosystèmes
Région du Québec

Ecosystems Management
Quebec Region

345

DQ3.1

Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Saguenay

6211-19-027

Classif. sécurité / Security

Le 24 juillet 2018

Votre réf. / Your ref.

Madame Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Notre réf. / Our ref.
17-HQUE-00228

Objet: Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay – Questions complémentaires du 27 juin 2018 (n^{os} 1 à 4)

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 22 juin 2018 demandant l'avis de Pêches et Océans Canada (MPO) aux questions complémentaires n^{os} 1 à 4 suite à la première de l'audience publique sur le projet mentionné en objet.

Le Programme de protection des pêches du MPO a examiné les questions de la commission au regard de ses attributions réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les espèces en péril*. Veuillez trouver en pièce jointe de la présente correspondance les réponses du MPO aux questions transmises.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pour Sophie Boudreau
Biologiste principale int., Division de la protection des pêches - Examens réglementaires

RÉPONSES AUX QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES NO 1 À 4 PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Question 1. *La protection du Béluga et la navigation commerciale : quelles sont les mesures actuellement en place dans le fjord du Saguenay et le moyen estuaire du Saint-Laurent et quelles nouvelles mesures pourraient être mises en place dans le futur? À ce sujet, on sait que votre ministère a produit récemment un document intitulé Le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent – Un examen scientifique de l'efficacité des mesures de rétablissement pour trois populations de baleines en péril, 74 p., dans lequel, aux pages 43 à 47, des mesures d'atténuation sont présentées et envisagées, ainsi que la poursuite de l'acquisition de connaissances.*

À l'heure actuelle, Pêches et Océans Canada (MPO) ne possède pas de rôle réglementaire en ce qui a trait à la navigation commerciale. Des mesures de protection volontaires pour réduire les risques de collision avec les rorquals et minimiser l'impact du bruit sur le béluga sont en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre dans l'estuaire à l'initiative du Groupe de travail sur le transport maritime et la protection des mammifères marins (G2T3M), qui réunit des membres du MPO, de Parcs Canada, de Transports Canada et différents intervenants de l'industrie maritime. Des aires de réduction de la vitesse des navires et des aires d'évitement ont été instaurées afin de limiter les effets de la navigation commerciale sur les mammifères marins. En particulier, pour la protection du béluga, le passage dans le chenal laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé afin de minimiser l'impact du bruit dans le secteur sensible au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes. En 2018, Parcs Canada a également instauré une nouvelle mesure de protection du béluga à la baie Sainte-Marguerite en vertu du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, interdisant l'entrée des embarcations dans la baie entre le 21 juin et le 21 septembre.

Question 2. *Quelles recherches effectue actuellement votre ministère au sujet du béluga et du dérangement causé par la navigation maritime?*

Pour évaluer correctement les impacts potentiels des bruits sous-marins sur le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, un programme de recherche quinquennal a été mis en place par une équipe scientifique de Pêches et Océans Canada, dans la foulée du Plan de protection des océans. Les résultats serviront à cartographier la qualité acoustique de leur environnement, à déterminer les zones et périodes de plus grandes ou plus faibles probabilités d'impact pouvant affecter leur survie et le rétablissement de cette population protégée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada, ainsi qu'à appuyer la mise en œuvre de mesures de mitigation basées sur la science. D'autres initiatives sont en cours, notamment le plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga et les autres mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent de Pêches et Océans Canada qui sera publié sous peu.

Question 3. *La compagnie Métaux BlackRock, qui prévoit la construction d'une usine à La Baie et l'exportation de divers produits minéraux par bateaux via la rivière Saguenay, se dit prête à*

collaborer aux efforts de recherche au sujet du béluga. Quels seraient les besoins à ce sujet et quels seraient à votre avis les meilleures approches de collaboration qu'une entreprise privée pourrait développer pour aider ce champ d'expertise?

Les dispositions de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les espèces en péril* exigent que les promoteurs mettent en œuvre toutes les mesures et initiatives envisageables afin d'éviter et d'atténuer les impacts de leur projet. Dans le cas du présent projet, le promoteur devrait mettre en place des mesures applicables sous sa responsabilité afin d'atténuer les effets du trafic maritime sur le béluga, en visant à réduire le bruit à la source généré par les navires et à limiter les effets du bruit généré sur le béluga. La réalisation d'un programme de suivi permettant de documenter la mise en œuvre et l'efficacité de ces mesures contribuerait à améliorer les connaissances des impacts du bruit sur la population de béluga. De plus, l'implication du promoteur au sein d'initiatives et de groupes de travail à l'échelle régionale est souhaitable afin de participer à l'amélioration des connaissances et de préciser des mesures d'atténuation efficaces pour limiter les effets cumulatifs de la navigation dans le Saguenay.

Question 4. *Votre publication Le béluga du Saint-Laurent. Un examen scientifique de l'efficacité des mesures de rétablissement pour trois populations de baleines en péril mentionne : « Outre ce document de la LEP portant sur le rétablissement, un plan d'action en cours d'élaboration visant à régler le problème du bruit dans l'estuaire du Saint-Laurent, qui devrait être publié en 2017, a également été consulté dans le cadre de cet examen ». Ce plan d'action a-t-il été publié? Si oui, veuillez en déposer une copie, sinon veuillez indiquer à quel moment il sera publié.*

La date de publication du plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga et les autres mammifères marins en péril de l'estuaire du Saint-Laurent n'est pas connue pour le moment.